



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chomage

Question écrite n° 7610

Texte de la question

M. Jean-Gilles Berthommier attire l'attention de M. le Premier ministre sur le souhait des chomeurs d'être représentés au sein d'organismes économiques et sociaux. Il n'est en effet pas conforme aux règles démocratiques de notre pays qu'une partie aussi importante de la population soit privée de toute représentation réelle et d'influence directe sur les décisions politiques, économiques et sociales : des représentants des associations de chomeurs devraient pouvoir siéger au Conseil économique et social, au conseil d'administration de l'ANPE et être associés à la gestion de l'Unedic. Il lui demande donc quelles sont ses intentions en la matière et s'il envisage la mise en place d'un dispositif financier en faveur des associations de chomeurs.

Texte de la réponse

La représentation des chomeurs au sein de divers organismes comme le Conseil économique et social, l'ANPE et l'UNEDIC est une question souvent débattue mais qui résulte d'une mauvaise appréciation de la situation. Une telle analyse, en effet, part de la considération que les demandeurs d'emploi ne sont pas bien défendus par les organismes représentant les salariés. Le Gouvernement ne fait pas sienne cette analyse. Il considère de plus que la mise en place d'une telle logique amènerait à créer un statut spécifique, visant à couper les personnes à la recherche d'un emploi de ceux qui en possèdent un. Sous couvert d'accroître la représentation des chomeurs, une telle décision aboutirait à institutionnaliser une nouvelle catégorie et à séparer officiellement les bénéficiaires d'un emploi de ceux qui en recherchent un. Ceci n'est pas acceptable. Le Gouvernement n'a aucunement l'intention de modifier les principes de représentation au sein des organismes indiqués plus haut.

Données clés

Auteur : [M. Berthommier Jean-Gilles](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7610

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 1993, page 3863

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 870